

DATE : 06/05/2022

REFERENCE : DGS-URGENT N°2022-53

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LES 9 ET 10 MAI 2022

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédiacre-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire
médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités des prochaines sessions de commandes en flacons de vaccins Moderna, Pfizer-BioNTech (forme prête à l'emploi 12 ans et plus, et forme pédiatrique) et Novavax **entre les 9 et 10 mai**.

Ce document s'articule en trois parties :

- I) OUVERTURE A PARTIR DU 9 MAI DE LA COMMANDE AUX DISPOSITIFS MEDICAUX ET SOLVANT DE DILUTION UTILISES POUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

I. OUVERTURE A PARTIR DU 9 MAI DE LA COMMANDE AUX DISPOSITIFS MEDICAUX ET SOLVANT DE DILUTION UTILISES POUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

1. Modalités de saisie des commandes

Nous rappelons qu'à partir du lundi 9 mai, les officines devront commander elles-mêmes les dispositifs médicaux et solvant de dilution¹ nécessaires à l'administration des vaccins qu'elles commanderont pour elles-mêmes et pour les professionnels ou établissements de santé de ville qui leur en font la demande.

Ce nouveau mode de commande a pour objectif de satisfaire les justes besoins en matériel des professionnels de santé de ville pour l'administration des différents types de vaccins distribués contre la Covid-19. La commande des dispositifs médicaux et solvant de dilution se fera donc désormais à la demande de l'officine et de ses effecteurs.

Dès lors, il sera demandé aux officines d'évaluer lors de chaque nouvelle commande les besoins en dispositifs médicaux et solvant de dilution, en fonction de l'éventuel stock restant et selon le nombre de flacons commandé, que ce soit pour l'officine ou pour les professionnels et établissements de santé de ville qui lui sont rattachés sur l'outil de commande.

A réception des flacons et des dispositifs médicaux, l'officine reste en charge de la distribution des produits (flacons et dispositifs médicaux) à chacun de ses effecteurs.

Le matériel commandé sera livré selon les conditionnements indiqués dans le tableau de référence accessible en ligne, via la fiche technique « [Dispositifs médicaux et solvant de dilution disponibles à la commande](#) ».

Pour la saisie des commandes sur l'outil de commande, il est recommandé de suivre l'approche suivante :

- **Evaluer le besoin de commande** de dispositifs médicaux et solvant de dilution, en fonction de l'éventuel stock restant et du nombre de flacons commandés **pour l'officine et ses effecteurs** ;
- **Se référer à la [fiche technique](#)** associée à la commande. Cette fiche indique :
 - **Le libellé des dispositifs disponibles à la commande** (nom sous lequel ils apparaissent dans le tableau de saisie de l'outil de commande) ;
 - **Le conditionnement associé à chaque matériel** (nombre d'unités par boîte), sachant que la commande s'effectue en quantité de « boîtes ».
- **Saisir la quantité totale de boîte(s) souhaitée(s)** pour l'officine et ses effecteurs pour chacun des dispositifs devant être commandés. Dans l'outil de commande, il convient **de saisir la quantité en nombre de boîte** dans la colonne « Quantité » pour chaque « Libellé » de dispositif devant être commandé.

2. Calendrier des livraisons

Le matériel commandé sera livré dans les mêmes délais que les vaccins.

Le calendrier ci-dessous précise les étapes clés du changement de mode de commande des dispositifs médicaux et solvant de dilution :

¹ Il est rappelé que la commande en solvant de dilution (NaCl, 0,9%) correspond à l'utilisation des flacons résiduels de vaccins Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus, couvercle violet) dont la date de péremption est encore valide, et à l'utilisation des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech pédiatrique (couvercle orange)

Dates clés	Étapes
Commande passée entre le lundi 9 et le mardi 10 mai à 23h00	Premières commandes de dispositifs médicaux par les officines elles-mêmes
Livraison effectuée entre le vendredi 13 et le mardi 17 mai	Dernières livraisons automatiques des seringues et solvant , associés à la livraison des flacons commandés entre le 2 et le 3 mai
Livraison effectuée entre le vendredi 20 et le mardi 24 mai	Premières livraisons des seringues et solvant commandés par les officines elles-mêmes entre le lundi 9 et le mardi 10 mai

Pour plus d'informations sur la saisie dans l'outil de commande :

- Consultez les **guides d'utilisation** dans la rubrique « Besoin d'aide » accessibles également sur la page d'accueil de l'outil, dans l'onglet « Documentation » ;
- Contactez le service support via le [formulaire dédié](#).

II. MODALITES D'OUVERTURE DE L'OUTIL DE COMMANDE ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

La page de saisie de commande sera ouverte du **lundi 9 au mardi 10 mai 23h** selon les modalités présentées ci-dessous, identiques à celles des dernières semaines :

Effecteurs	Nombre de flacons Moderna	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech PAE- Forme Adulte (couvercle gris)	Nombre de flacons Novavax	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique
Médecins	<p>Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.</p>			Nombre de flacons de vaccins non limité
Pharmaciens				
Infirmiers, sages-femmes				
Chirurgiens-dentistes				Non ouvert à la commande
MSP, CDS, LBM				
FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie				
SST				
SSU	Non ouvert à la commande	Nombre de flacons de vaccins non limité		
PMI	Non ouvert à la commande		Nombre de flacons de vaccins non limité	

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les EHPAD, les USLD et les résidences autonomes, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Dates de livraison en officine : Les flacons commandés entre les 9 et 10 mai seront livrés entre le vendredi 20 et le mardi 24 mai.

Il est rappelé que :

- Les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé ;
- Tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination ;
- Les officines doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

Précisions sur les commandes antérieures :

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech, Moderna et Novavax commandés les 2 et 3 mai seront livrés en officine **entre le vendredi 13 mai et le mardi 17 mai**.

Il est rappelé que depuis la date du 15 avril, toutes les commandes de flacons Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) sont livrées en forme prête à l'emploi (couvercle gris).

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande effectuée les 2 et 3 mai précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus, en « prêt à l'emploi »), Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique) et Novavax sera envoyé le **vendredi 6 mai** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

III. POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

1. Date de péremption des vaccins

❖ Cas particulier des flacons de Pfizer-BioNTech et Moderna

Compte tenu des différentes extensions de péremption des vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna, **nous vous rappelons que seule la date limite d'utilisation mentionnée sur l'étiquette fournie par le grossiste-répartiteur avec chaque flacon fait foi** (celle-ci tient compte des dernières extensions de péremption approuvées par l'Agence Européenne du Médicament), et non la date inscrite sur le flacon.

❖ Cas particulier des flacons de Novavax

Le Novavax n'ayant pas eu pour le moment d'extension de péremption, la date de péremption à prendre en compte reste donc bien celle inscrite sur le flacon.

2. Rappel des modes de conservation par vaccin

Nous vous rappelons que :

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et + (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C, à l'abri de la lumière.

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et +, prête à l'emploi, (couvercle gris)** livrés en pharmacie se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Moderna, se conservent 30 jours maximum à 2-8°C, à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Novavax, se conservent à 2-8°C, à l'abri de la lumière jusqu'à la date de péremption imprimée sur le flacon.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

3. Utilisation des flacons non récupérés

Si un flacon de vaccin (Novavax, Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé, en respectant scrupuleusement toutes [les modalités de traçabilité](#), de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins, des services de protection maternelle et infantile, des pharmaciens, des infirmiers et des sages-femmes. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#). Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à [annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#)

En cas de question sur l'utilisation de la nouvelle page de commande ou sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé et établissements en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « [Contacter le support](#) » accessible depuis le nouveau service de commande : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Merci à toutes et à tous pour votre engagement dans la campagne de vaccination.

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé